ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 13 juin 2019 — N° 55

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 25e anniversaire de l'organisme *Fin à la faim…*

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 15e Festival de cirque Vaudreuil-Dorion.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de féliciter M. Anthony Delatri, honoré par la ville de Louiseville.

Mme Maccarone (Westmount−Saint-Louis) fait une déclaration afin de féliciter quatre élèves de l'école secondaire Westmount honorés au Gala de la persévérance scolaire du Fonds 1804.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guy Fluet, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Leading English Education and Resource Network.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Scotstown, nouveau membre du réseau des Coeurs villageois.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le 75e anniversaire de la ville de Forestville.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 35e anniversaire du Cirque du Soleil.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Société d'animation de la Promenade-Bellerive.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 31 Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 31.

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 32 Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 32.

Dépôts de documents

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel d'activités et de développement durable 2018-2019 d'Investissement Québec;

(Dépôt n° 700-20190613)

Les états financiers consolidés du Fonds du développement économique, pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

(Dépôt n° 701-20190613)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2018 sur les institutions financières de l'Autorité des marchés financiers pour les secteurs d'activité suivants : les coopératives de services financiers, les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, l'assurance de personnes, l'assurance de dommages et la tarification en assurance automobile.

(Dépôt n° 702-20190613)

Le rapport annuel 2018-2019 de Loto-Québec.

(Dépôt n° 703-20190613)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 31 concernant le programme de bourses pour les doctorants et les doctorantes en psychologie, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 avril 2019 par M. Nadeau-Dubois (Gouin);

(Dépôt n° 704-20190613)

La réponse à la question écrite n° 45 concernant le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 14 mai 2019 par Mme Nichols (Vaudreuil);

(Dépôt n° 705-20190613)

La réponse à la question écrite n° 46 concernant les démarches de renouvellement du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 14 mai 2019 par Mme Nichols (Vaudreuil).

(Dépôt n° 706-20190613)

M. le président dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé *Application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics : Des manquements majeurs de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*;

(Dépôt n° 707-20190613)

Le rapport d'activités 2018-2019 du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption du Québec;

(Dépôt n° 708-20190613)

Une lettre, en date du 10 juin 2019, que lui a adressée M^e^ Philippe-André Tessier, président de Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'informant que M^e^ Suzanne Arpin, à titre de membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, sera responsable du mandat confié à la Commission par la Loi sur la protection de la jeunesse.

(Dépôt n° 709-20190613)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 11 et 12 juin 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 710-20190613)

Dépôts de pétitions

Mme Fournier (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 130 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait de tous les signes religieux de l'enceinte de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 711-20190613)

M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 611 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'installation de caméras dans les autos-patrouilles et le port de caméras corporelles par les agents patrouilleurs (versions anglaise et française).

(Dépôt n° 712-20190613)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 919 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'installation de caméras dans les autos-patrouilles et le port de caméras corporelles par les agents patrouilleurs (versions anglaise et française).

(Dépôt n° 713-20190613)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

> Copie d'un document intitulé *Analyse économique du soutien aux familles comptant un enfant handicapé*.
>
> (Dépôt n° 714-20190613)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 12 juin 2019, sur le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **149** en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale rappelle que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels est, malgré ses imperfections, un mécanisme d'accès à l'information essentiel à la démocratie québécoise;
>
> QU'elle rappelle qu'en vertu de cette loi, tout organisme public qui y est assujetti doit transmettre, à l'intérieur des dispositions et des délais prévus par celle-ci, les informations demandées par le citoyen ou la citoyenne qui en fait la demande;

QU’elle rappelle à l’ensemble des organismes publics, notamment le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, que le respect de cette loi n’est pas facultatif et que les ressources nécessaires doivent être allouées pour s’assurer du traitement des demandes d’accès à l’information et ce, peu importe le sujet sur lequel porte cette demande.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **150** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d’opposition, conjointement avec Mme Charest, ministre déléguée à l’Éducation, M. Arcand, chef de l’opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l’Assemblée nationale rappelle le caractère inclusif de la Fête nationale du Québec;

QU’elle insiste pour que les activités financées avec des fonds publics provenant du Programme d’assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec s’intitulent « Fête nationale du Québec », plutôt que des appellations telles que « Festival du solstice d’été ».

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **151** en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et salue le courage des familles qui ont partagé leur vécu et leurs histoires;
>
> QU'elle reconnaisse l'importance de travailler tous ensemble comme société afin de lutter contre les actes de violence commis envers les femmes et enfants des Premières Nations et des Inuits du Québec;
>
> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'ENFFADA a dressé un portrait global des problématiques et a formulé des recommandations quant aux actions concrètes et durables à poser;
>
> QU'elle souligne que le gouvernement du Québec est déjà en action et le fait en collaboration avec les Premières Nations et les Inuits afin d'établir un plan d'action tel que stipulé dans la seconde recommandation du rapport Québec;
>
> QU'enfin, elle observe une minute de silence en mémoire des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **152** en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de Mme Soucy, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des Autochtones, qui se tiendra le vendredi 21 juin 2019;
>
> QUE cette journée soit l'occasion de reconnaître le rôle primordial des Premières Nations et des Inuits dans notre histoire collective ainsi que leur participation incontournable dans la construction du Québec d'aujourd'hui;
>
> QU'elle réaffirme clairement sa volonté de créer de nouvelles ententes et d'entretenir les liens existants de nation à nation, basés sur le respect, la collaboration et l'estime que nous méritons tous;
>
> QUE cette journée nous rappelle que toute personne au Québec mérite d'avoir les mêmes droits, que nous avons à maintenir nos efforts collectifs de réconciliation avec les peuples autochtones, et que ce rapprochement nous offre une opportunité exceptionnelle d'enrichissement sur la diversité culturelle qui forme les peuples du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Bonnardel, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'audition des intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Rimouski.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports, proposant que le projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 juin 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit maintenant adopté.

À 17 h 59, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 32.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Motions du gouvernement

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

> QUE, conformément à l'article 178 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit constituée une commission spéciale afin d'établir un portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec, y compris les conséquences sur le passage à la vie adulte et toute autre considération pouvant éclairer les membres de la commission;
>
> QUE la dénomination de cette commission soit « Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs »;
>
> QUE la commission soit composée de (13) membres ainsi répartis :
>
> (7) députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant la présidence de la commission;

(4) députés de l'opposition officielle, incluant la vice-présidence de la commission;

(1) député du deuxième groupe d'opposition;

(1) député du troisième groupe d'opposition;

QUE chaque groupe parlementaire transmette au directeur général des affaires parlementaires la liste de ses membres de la commission, y compris le nom de la présidence et de la vice-présidence, dans les 7 jours suivant l'adoption de la présente motion;

QUE la commission permette à tout député indépendant de participer à ses travaux selon les modalités prévues à l'article 132 du Règlement de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur de la commission soit constitué de la présidence, de la vice-présidence, d'un membre du deuxième groupe d'opposition, d'un membre du troisième groupe d'opposition et du secrétaire;

QUE la commission procède à des consultations particulières et qu'elle puisse tenir des auditions publiques et des séances de travail à compter de l'adoption de la présente motion;

QUE la commission puisse procéder à des consultations particulières en séance de travail ou à huis clos à la demande du témoin;

QUE la commission puisse recourir à l'utilisation de la vidéoconférence dans le cadre des auditions;

QUE la commission puisse organiser des formations de mise à niveau à l'intention de ses membres;

QUE la commission puisse se déplacer et se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur détermine les personnes et les organismes que la commission entendra;

QUE, le comité directeur de la commission puisse déterminer la durée totale de chaque audition ainsi que la durée de l'exposé et des échanges avec les membres de la commission;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changement des personnes et des organismes;

QUE la commission soit convoquée par son président conformément à l'article 148 du Règlement de l'Assemblée nationale, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée;

QUE la commission ne soit pas limitée à trois jours francs, après les consultations particulières, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations, le cas échéant, qu'elle entend formuler dans son rapport;

QUE la commission dépose son rapport avant l'ajournement des travaux de l'automne 2020;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

QUE le Service des commissions assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement de cette commission;

QUE la commission dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Benjamin (Viau) propose :

QUE la motion du leader du gouvernement soit amendée de la manière suivante :

Au troisième paragraphe, remplacer le chiffre « 13 » par le chiffre « 17 » et remplacer le chiffre « 7 » par le chiffre « 9 »;

À la fin du troisième alinéa, ajouter les paragraphes suivants : « Le député de Chomedey; », « La députée de Marie-Victorin; »;

Supprimer le 5e alinéa.

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE, conformément à l'article 178 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit constituée une commission spéciale afin d'établir un portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec, y compris les conséquences sur le passage à la vie adulte et toute autre considération pouvant éclairer les membres de la commission;

QUE la dénomination de cette commission soit « Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs »;

QUE la commission soit composée de (17) membres ainsi répartis :

(9) députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant la présidence de la commission;

(4) députés de l'opposition officielle, incluant la vice-présidence de la commission;

(1) député du deuxième groupe d'opposition;

(1) député du troisième groupe d'opposition;

Le député de Chomedey;

La députée de Marie-Victorin;

QUE chaque groupe parlementaire transmette au directeur général des affaires parlementaires la liste de ses membres de la commission, y compris le nom de la présidence et de la vice-présidence, dans les 7 jours suivant l'adoption de la présente motion;

QUE le comité directeur de la commission soit constitué de la présidence, de la vice-présidence, d'un membre du deuxième groupe d'opposition, d'un membre du troisième groupe d'opposition et du secrétaire;

QUE la commission procède à des consultations particulières et qu'elle puisse tenir des auditions publiques et des séances de travail à compter de l'adoption de la présente motion;

QUE la commission puisse procéder à des consultations particulières en séance de travail ou à huis clos à la demande du témoin;

QUE la commission puisse recourir à l'utilisation de la vidéoconférence dans le cadre des auditions;

QUE la commission puisse organiser des formations de mise à niveau à l'intention de ses membres;

QUE la commission puisse se déplacer et se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur détermine les personnes et les organismes que la commission entendra;

QUE, le comité directeur de la commission puisse déterminer la durée totale de chaque audition ainsi que la durée de l'exposé et des échanges avec les membres de la commission;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changement des personnes et des organismes;

QUE la commission soit convoquée par son président conformément à l'article 148 du Règlement de l'Assemblée nationale, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée;

QUE la commission ne soit pas limitée à trois jours francs, après les consultations particulières, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations, le cas échéant, qu'elle entend formuler dans son rapport;

QUE la commission dépose son rapport avant l'ajournement des travaux de l'automne 2020;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

QUE le Service des commissions assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement de cette commission;

QUE la commission dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité.

À 22 h 05, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 22 h 13.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion d'amendement de M. Benjamin (Viau).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Tanguay (LaFontaine).

À 22 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 14 juin 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la Commission des transports et de l'environnement :

(Vote n° 149)

POUR - 114

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Boulet (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*PQ*)
(*Rimouski*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Proulx (*PLQ*)
(*Jean-Talon*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 150)

POUR - 115

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*) (*Prévost*)
Blais (*CAQ*) (*Abitibi-Ouest*)
Boulet (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*) (*Champlain*)
LeBel (*PQ*) (*Rimouski*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*) (*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)
Proulx (*PLQ*) (*Jean-Talon*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*) (*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*) (*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*) (*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Charest, ministre déléguée à l'Éducation, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 151)

POUR - 114

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Boulet (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
LeBel (*PQ*)
(*Rimouski*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Proulx (*PLQ*)
(*Jean-Talon*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 152)

POUR - 114

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Boulet (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Fournier (*IND*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
LeBel (*PQ*)
(*Rimouski*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Proulx (*PLQ*)
(*Jean-Talon*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)